Honneur - Fraternité - Justice

unicef
pour chaque enfant



MAURITANIE

Analyse Budgétaire de l'Éducation

Version finale

2025

Budget et financement



Éducation - 2024

21% du budget de l'État

Répartition du budget éducation

Salaires **90,7%**



Écoles et intrants **9,3%**

Préscolaire **<1%** du budget



Exécution budgétaire

93% Taux d'exécution

(planification à renforcer pour plus d'efficacité)

Accès et disparités



Préscolaire

85% des enfants (3-5 ans) n'y ont pas accès

Taux de préscolarisation

8,79%



Disparités régionales (allocation par élève)

Inchiri : **14 MRU**

Nouadhibou : **784 MRU**

Scolarisation et parcours

Taux brut de scolarisation

50,9%

(1er cycle secondaire)



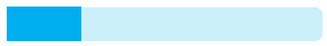
Taux de réussite scolaire

87,75% terminent le primaire

35% poursuivent en secondaire II

Taux d'abandon au primaire

23,5%



Taux de redoublement au primaire

2,3%

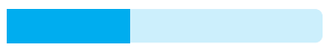
Taux d'achèvement primaire

87,57%



Réussite au Bac (2023-2024)

39,28%

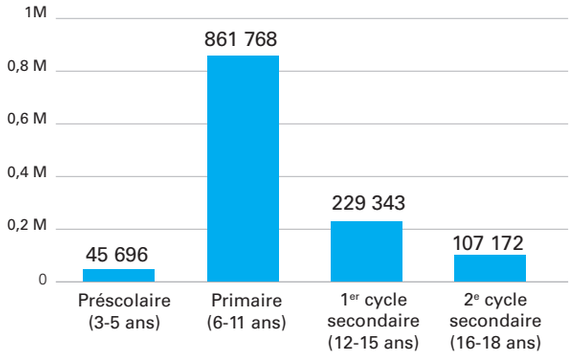


Alphabétisation (15-49 ans)



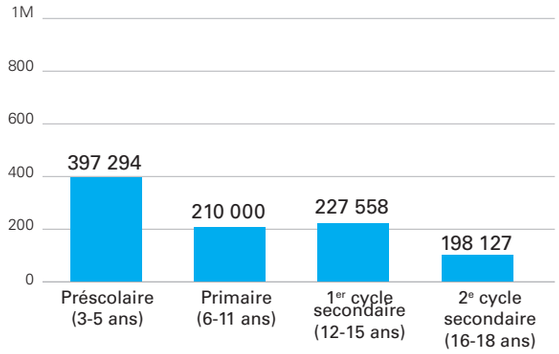
Effectifs scolaires (2022-2023)

1 230 000 Enfants



Enfants non-scolarisés (2022-2023)

748 040 Enfants



MESSAGES CLÉS ET RECOMMENDATIONS



© UNICEF Mauritanie

1. **Priorisation accrue de l'éducation :**
 Le secteur éducatif représente 21% des dépenses totales en 2024 contre 10,6% (classification fonctionnelle) en 2019,[1] ce qui témoigne d'une volonté politique forte.
2. **Faible investissement en infrastructures :**
 En moyenne, 90,7% du budget de l'éducation est consacré aux salaires, laissant seulement 9,3% pour les intrants pédagogiques et le fonctionnement des écoles. Les écoles souffrent de graves pénuries de matériel, notamment 67 595 tables-bancs et des besoins estimés à plus de 14 000 classes rien qu'au niveau primaire. Il est essentiel de lancer un programme national d'investissement ciblé pour répondre à ces déficits. Il est nécessaire d'assurer l'installation d'infrastructures WASH (eau, assainissement et hygiène) ainsi que d'aménager des espaces de jeux adaptés pour les enfants dans les écoles et établissements d'enseignement.
3. **Sous-financement du préscolaire (pré-primaire) :**
 Le préscolaire représente moins de 1% du budget, alors que 85% des enfants âgés de 3 à 5 ans n'y ont pas accès. Mettre l'accent sur au moins une année d'éducation préscolaire (pré-primaire) est essentiel. Le gouvernement doit augmenter considérablement le financement de ce sous-secteur et l'intégrer pleinement dans les priorités en matière d'éducation.
4. **Disparités régionales fortes :**
 Les allocations par élève sont très variables : 14 MRU à Inchiri contre 784 MRU à Nouadhibou. Certaines régions éduquent plus d'élèves avec moins de ressources. Une formule d'allocation plus équitable, basée sur les données de la population scolaire, doit être adoptée et le système EMIS renforcé au niveau régional.
5. **Déperdition scolaire préoccupante :**
 seuls 87,75%[2] des enfants achèvent l'école primaire et à peine 35 % accèdent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Des mesures ciblées (bourses, soutien scolaire, transport, sensibilisation et les programmes d'apprentissage accéléré, écoles de deuxième chance) sont nécessaires pour améliorer la rétention, en particulier chez les filles et en milieu rural.
6. **Exécution budgétaire inégale :**
 Le taux d'exécution du budget du MERSE est de 93%, malgré une bonne capacité globale d'absorption au niveau national. La planification budgétaire du ministère doit être renforcée pour améliorer la crédibilité et l'efficacité de l'utilisation des ressources.
7. **Centralisation excessive :**
 Les budgets sont largement exécutés depuis Nouakchott, limitant l'autonomie des directions régionales (DREN). Le gouvernement devrait mettre en place des mécanismes de déconcentration de l'ordonnancement pour mieux répondre aux besoins locaux notamment au niveau des DREN. Ce qui sera plus facile avec la réforme budgétaire (budget-programme).
8. **Fragmentation institutionnelle :**
 Cinq ministères se partagent la gestion de l'éducation, ce qui entraîne une dispersion et une inefficacité. Il est recommandé de renforcer la coordination intersectorielle par le biais d'une unité conjointe ou d'un mécanisme de pilotage intégré pour le secteur.
9. **Dépendance partielle à l'aide extérieure :**
 Les partenaires contribuent à hauteur de 18 millions USD/an, souvent via des circuits parallèles gérés par le MEF. Il faut aligner ces financements sur les priorités du plan sectoriel et améliorer leur intégration dans le budget national.

[1] Loi de finances, 2019-2024 (classification fonctionnelle)
[2] Source : Annuaire Statistique du MERSE 2023

PARTIE I

LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION EN MAURITANIE

Depuis 2002, le Gouvernement mauritanien, avec l'appui de ses partenaires au développement, met en œuvre le Plan National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE), dont l'objectif fondamental est de répondre aux défis essentiels qui sont :

Au niveau de l'enseignement de base :

(i) La scolarisation préscolaire est faible et concentrée dans les grands centres urbains; (ii) La détérioration continue de la qualité et de l'efficacité de l'éducation de base, qui se traduit par une baisse des taux de scolarisation, d'achèvement et de rétention; (iii) le taux élevé de l'analphabétisme au sein de la population, en particulier de l'analphabétisme rural et féminin, tant en termes de quantité qu'en termes de taux et de flux scolaires (enfants non scolarisés et abandons scolaires précoces); (iv) la faible participation des collectivités locales, de la société civile; (v) et la contribution de l'enseignement original n'est pas prise en compte.

Au niveau de l'enseignement post-primaire :

(i) Le faible accès et la faible qualité de l'enseignement général du premier cycle du secondaire; (ii) Manque de pertinence, d'efficacité et de diversité au deuxième cycle ; (iii) et la formation professionnelle est en décalage pour répondre aux besoins du marché du travail.

En termes de gouvernance :

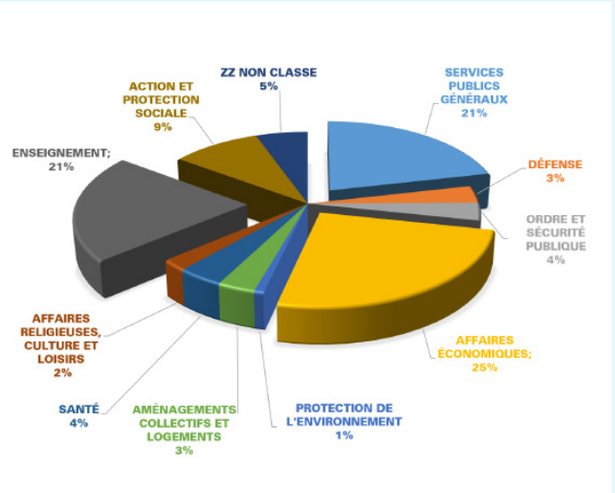
(i) Faibles capacités de gestion stratégique; (ii) La prévalence d'un modèle de gestion qui met l'accent sur les moyens plutôt que sur les résultats ; (iii) et une centralisation excessive de la gestion et une faible participation de la société civile, des communautés locales et du secteur privé.

Le plan triennal en cours pour 2024-2026 a été adopté. Cette politique a été déclinée dans le Plan d'action du gouvernement pour la période de 2024 à 2026, qui constitue le cadre intégrateur de l'ensemble des interventions en matière d'éducation pour répondre aux besoins du secteur de l'éducation.

Le secteur de l'éducation en Mauritanie relève du mandat du gouvernement et cinq unités gouvernementales sont responsables de l'éducation et de la formation.

Fondamentalement, cinq ministères sont chargés de fournir des services éducatifs aux citoyens mauritaniens : le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de la Réforme du système éducatif (MERSE), et le ministère de la Formation professionnelle, de l'Artisanat, de L' Alphabétisation et de l'éducation originale, qui fait partie du ministère des Affaires islamiques et de l'Éducation originale, qui jouent un rôle de premier plan dans l'éducation, et l'éducation préscolaire sous l'autorité du ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille. L'analyse de la fonction budgétaire montre que plus de 21% du budget de l'État est alloué au secteur de l'éducation en 2024. Seulement 10% du budget de l'État est alloué aux ministères réputés pour l'éducation ; Le reste, soit environ 11%, est dispersé et ancré dans d'autres structures de l'État, souvent pour des raisons opérationnelles, mais sans liens formels avec les départements de l'éducation. (Voir fig. 1).

Fig.1 : Dépenses fonctionnel par secteur



Source DGB, LFI 2024, classification fonctionnelle

Tableau 1 : Indicateurs clés

Participation à l'éducation formelle en Mauritanie	
Enfants scolarisés (effectifs 2022-2023) b 3 à 5 ans (Préscolaire) d 6 à 11 ans (Primaire) 12 à 15 ans (1er cycle secondaire, moyen) 16 à 18 ans (2éme cycle secondaire)	1.23 millions 45 696 861 768 229 343 107 172
Nombre d'enfants non-scolarisés (effectifs) 3 à 5 ans (Préscolaire) 6 à 11 ans (Primaire) e 12 à 15 ans (1er cycle secondaire, moyen) 16 à 18 ans (2éme cycle secondaire)	748 040 397 294 210 000 227 558 198 127
Étudiants (Effectifs 2020-2021), Annuaire statistique, a Licence Master Doctorat	26209 22824 3156 229
Taux brut de préscolarisation b Taux brut de scolarisation, primaire f	8,79% 126,57%
Taux d'abandon, primaire, b Taux d'achèvement, primaire, f Taux de redoublement, primaire, b	23,5% 87,57% 2,3%
Taux brut de scolarisation, (1er cycle secondaire, moyen), f	50,9%
Taux brut de scolarisation, 2éme cycle secondaire f	34,98%
Taux de réussite au Bac (DEC/MERSE 2023-2024)	39,28%
Alphabétisation	
Taux d'alphabétisation, 15 - 49 ans ((EDS 2019-2021) c Hommes Femmes	 74% 58%

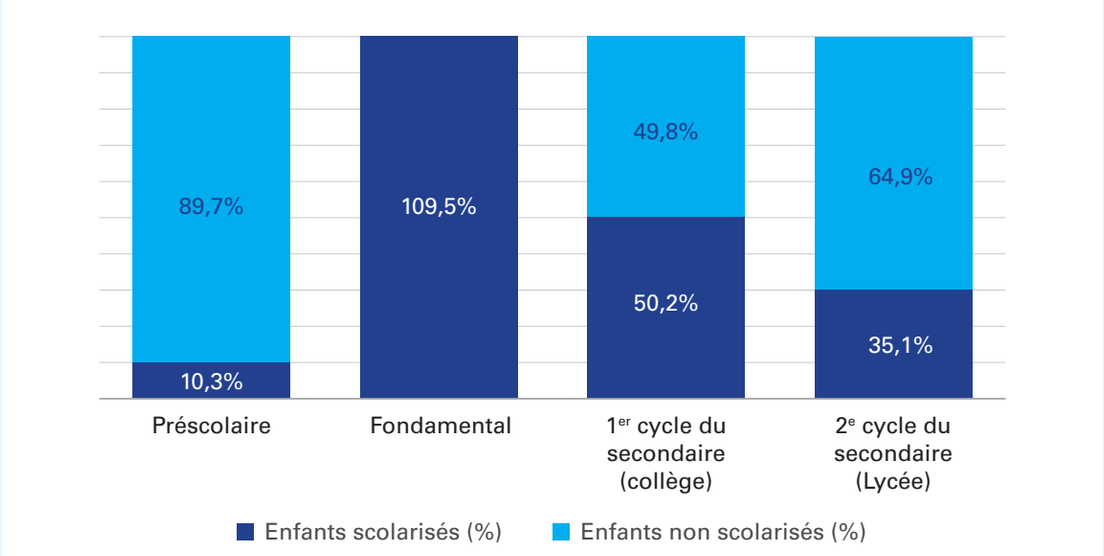
a. Source : Annuaire statistique du MESRS, 2020-2021
b. PNDSE III- 2023 (ANSADE, MERSE, SIRAGE)
c. EDS 2019-2021
d. Déclaration conjointe n° 37-2024/U.T.N.T. en lien avec l'ouverture de l'école 2024-2025
e. RESEN 2023
f. Source : Annuaire statistique du MERSE, 2023

Tableau 2 : Système éducatif Mauritanien

Niveau instruction	Programmes de l'éducation	Responsables
Petite enfance et éducation préscolaire	Préscolaire (3 à 5 ans)	MASEF
Enseignement fundamental	Primaire (6 à 11 ans)	MERSE
Enseignement secondaire, 1er cycle, moyen	Moyen (12 à 15 ans)	MERSE
Enseignement secondaire, 2éme cycle	Secondaire général (16 à 18 ans)	MERSE
Formation techniques et professionnelle	(16 à 24 ans)	MFPAM
Enseignement supérieure	Supérieur/tertiaire (19 à 26 ans)	MESRS

Beaucoup d'enfants ne sont toujours pas préscolarisés et plus de deux tiers ne terminent pas la scolarisation au secondaire. Bien que plus de 94 % des enfants de plus de 6 ans soient scolarisés et intégrés dans le système d'éducation formelle, plus de neuf enfants mauritaniens sur dix de 3 à 5 ans ne sont pas scolarisés dans le préscolaire. Aussi les déperditions scolaires sont assez importantes également au niveau du taux d'achèvement des enfants scolarisés au cycle secondaire. Les efforts du gouvernement sont davantage axés sur l'éducation fondamentale mais les pertes deviennent de plus en plus importantes au premier cycle du collège et au lycée.

Fig. 2 : Population des enfants de 3 à 18 ans, 2023



Source : ANSADE (RGPH), MERSE, SIRAGE, RESEN 2023
Source : Déclaration conjointe n° 37-2024/U.T.N.T. en lien avec l'ouverture de l'école 2024-2025

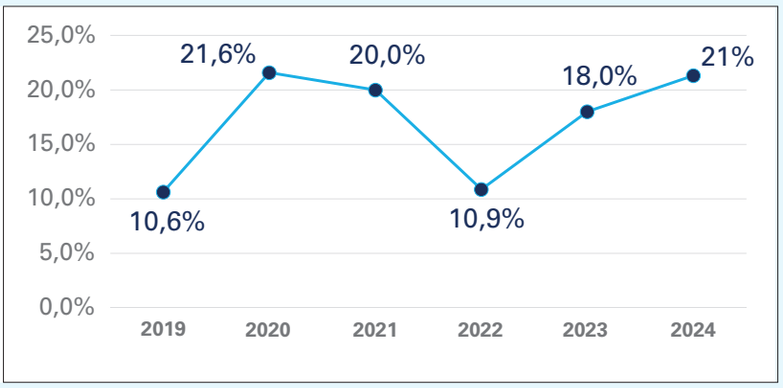
PARTIE II

ANALYSE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES D'ÉDUCATION EN MAURITANIE

La tendance à la hausse des coûts de l'éducation cache le sous-financement de l'enseignement préscolaire. L'analyse du budget national montre que le gouvernement mauritanien accorde une grande priorité sans équivoque à l'éducation. Sur la période analysée, de 2019 à 2024, le secteur de l'Éducation continue d'être le secteur qui centralise une part importante des dépenses du secteur public 21% en 2024 contre 10,6% en 2019 selon la fonction dans le budget général de l'État (voir fig. 3). L'accès et les résultats éducatifs n'ont pas progressé au rythme des allocations du secteur de l'éducation. Une revue des dépenses est indispensable pour mieux investir, même si les dépenses d'éducation n'ont cessé d'augmenter depuis 2019, notamment pour le secteur de l'éducation (24,2% entre 2019 et 2024). Le budget alloué au ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement (MERSE) a enregistré une progression significative, passant de 5,37 milliards MRU en 2019 à 8,69 milliards MRU en 2024.

D'autres départements ministériels, tels que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), celui de la Formation professionnelle et de l'Artisanat des Métiers (MFPAM), ainsi que le ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel (MAIEO), ont également bénéficié d'une hausse de leurs dotations, bien que dans une proportion plus modérée. (Voir fig. 4).

Fig.3 : Budget du secteur de l'enseignement



Toutefois, malgré cette augmentation globale des investissements dans l'éducation, le préscolaire demeure largement sous-financé, ne représentant que 0,1% du budget total en 2024. Le préscolaire est placé sous la tutelle du ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), qui en assure également le financement. Ce qui limite ainsi son intégration dans les priorités éducatives globales. Ce déséquilibre budgétaire risque de nuire aux efforts visant à renforcer l'accès et la qualité de l'éducation dès la petite enfance, un secteur pourtant essentiel au développement du capital humain et à l'amélioration des performances du système éducatif mauritanien à long terme. De plus, bien que le budget global de l'éducation ait augmenté, le budget préscolaire corrigé de l'inflation a en réalité diminué en 2024. (Voir fig. 5)

Fig. 4 : Dépenses des ministères en charge de l'éducation et formation en milliard MRU

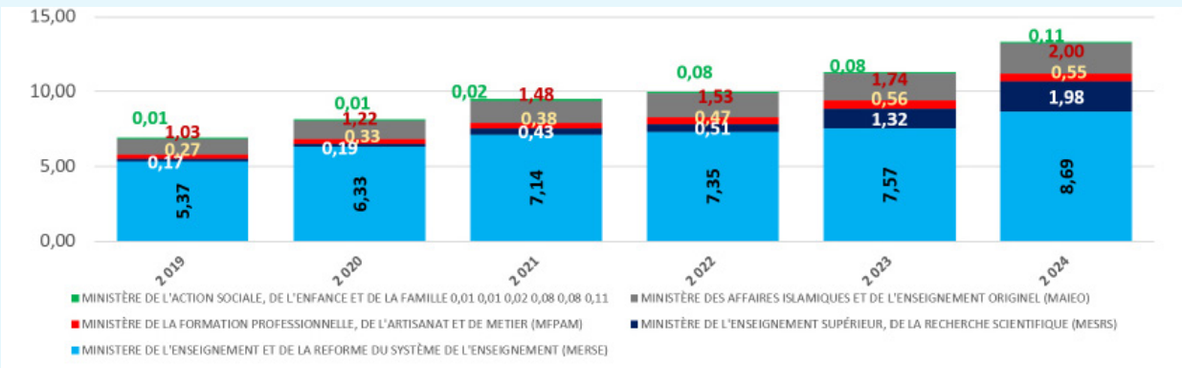
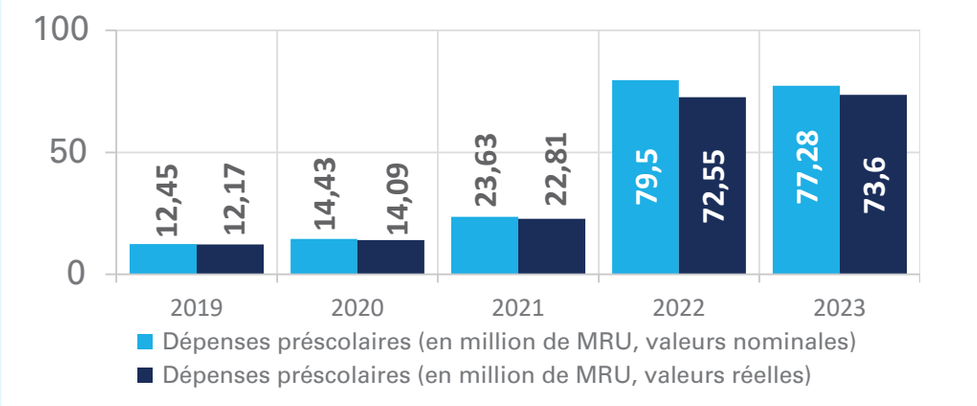
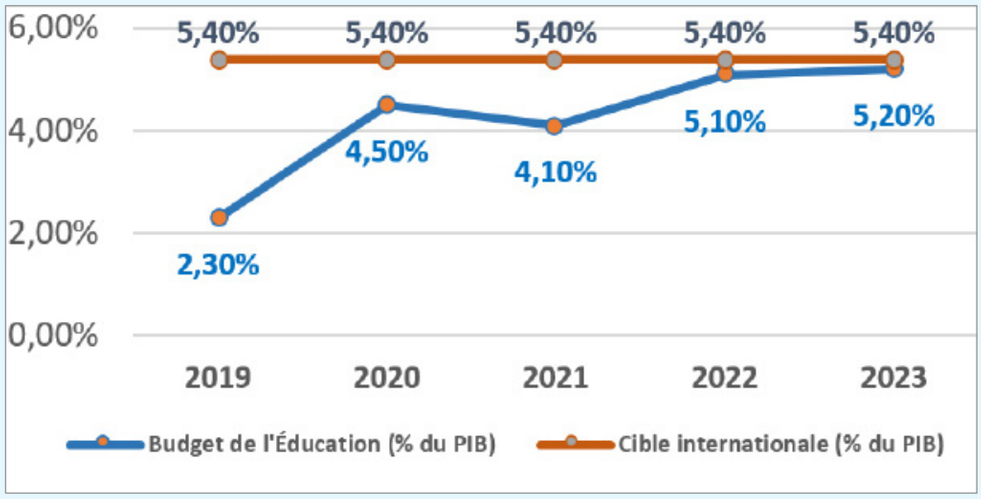


Fig. 5 : Dépenses préscolaire, MASEF (en million MRU)



Les dépenses du secteur de l'éducation sont dispersées dans d'autres secteurs que l'éducation. En analysant le ratio du budget de l'éducation au PIB et l'objectif international de 5,4%[3], nous constatons que si l'on prend en compte la fonction de l'éducation, on aboutit à un ratio de 5,2%, ce qui est très proche de l'objectif international. (Voir fig. 6). En revanche, si l'on prend en compte le budget enregistré par les principaux ministères chargés de l'éducation, on se retrouve avec un taux de 3%, ce qui montre qu'une partie importante du budget de l'éducation est budgétisée hors des ministères en charge de l'éducation.

Fig. 6 : Budget éducation fonctionnelle (% PIB) – Référence internationale

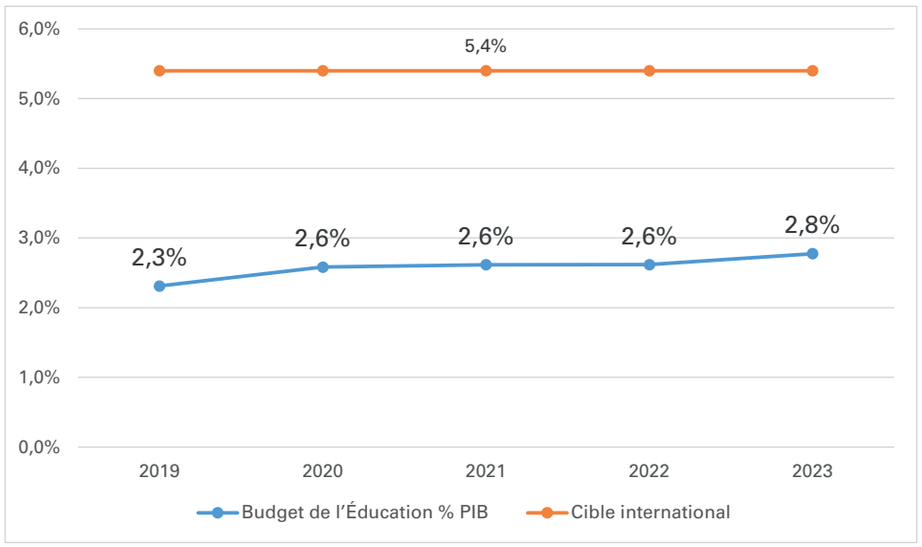


Source : Propres calculs sur base de la base de données, LFI

Les autres départements en charge de l'éducation reçoivent des allocations budgétaires assez faibles par rapport aux missions surtout pour faire face à la pression démographique. Cependant, la part du budget consacrée au ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement, comparativement aux autres Ministères, est passée de 7,8% en 2019 à 8,6% en 2024. La proportion des dépenses publiques courantes consacrées à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle représente respectivement 2% du budget total de l'État. (Voir fig. 8). De la même manière, en prenant en compte l'inflation, les dépenses consacrées au secteur de l'éducation ont augmenté constamment. De plus, la population scolarisée a fortement augmenté entre 2019 et 2023, et le gouvernement a réussi à augmenter les dépenses par élève malgré la pression démographique (voir fig.10).

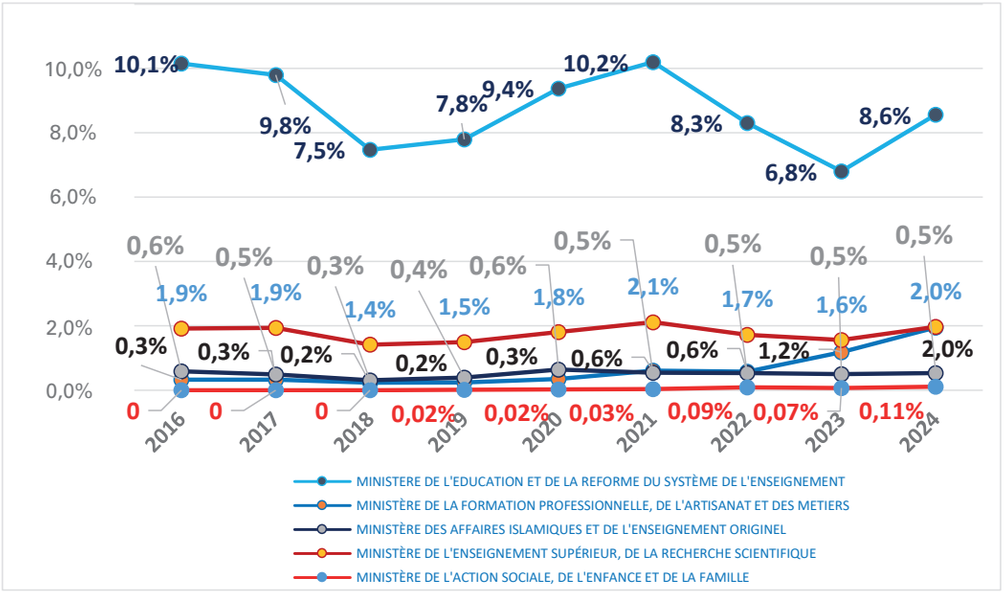
[3] *Education for All (EFA)*

Fig. 7 : Budget de l'Éducation (% du PIB)



Source : Propres calculs sur base de la base de données, LFI

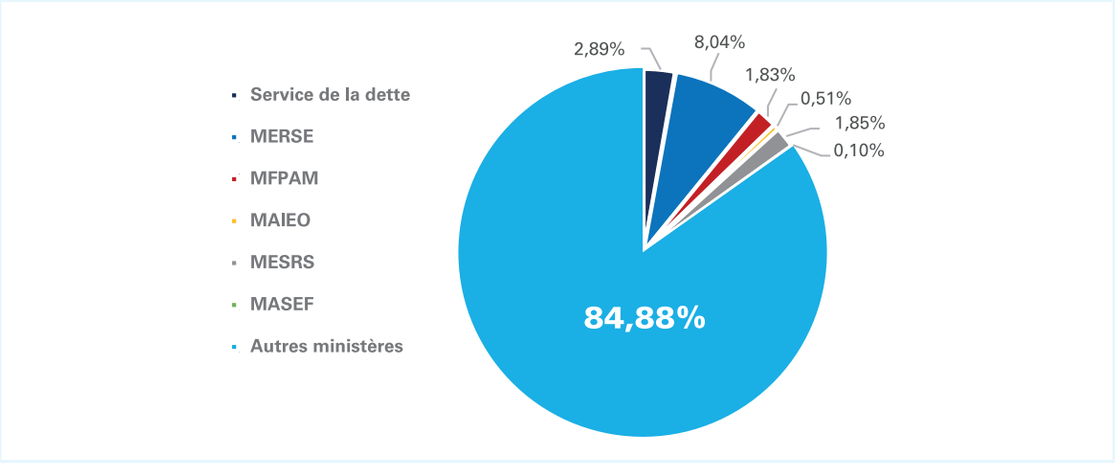
Fig. 8 : Tendances en dépenses consacrées à l'éducation (en % du budget total)



Source : DGB, loi de finances

Les coûts par sous-secteur de l'éducation sont disproportionnés. L'enseignement primaire accueille près de 98,6 % des élèves, mais reçoit moins d'allocation par élève que l'enseignement supérieur, qui n'accueille pourtant que 1,4 % des étudiants. L'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, y compris la formation professionnelle, représentent le premier contributeur aux dépenses d'éducation avec 79,5% des dépenses moyennes d'éducation sur la période 2019-2024. Le second contributeur est l'enseignement supérieur avec une part de 15,9% en moyenne sur la période, suivi de l'enseignement originel et l'alphabétisation dont le poids représente en moyenne 4,5% des dépenses d'éducation.

Fig. 9 : Dépenses budgétaires 2024



Financement par des ressources extérieures. Malgré l'effort national consenti pour le financement public du budget du secteur de l'éducation, les bailleurs de fonds continuent d'appuyer l'effort budgétaire de l'État en matière d'éducation à hauteur d'environ 18 millions de dollars par an. La plupart de ces financements sont encore concentrés dans le budget d'investissement du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) qui gère ces fonds pour le compte de l'éducation et pose un problème d'appropriation comme d'autres dépenses opérationnelles et d'investissements exécutées par d'autres agences.

La forte part dédiée aux ministères de l'éducation dans le budget et son importance pour faire face à la pression démographique. En 2024, la part cumulée des dépenses publiques courantes allouées aux quatre ministères prestataires de services éducatifs s'élève à 12,23 % du budget total de l'État. Toutefois, si l'on exclut le service de la dette, qui représente à lui seul 2,89 % du budget total, la part relative des dépenses éducatives grimpe à environ 12,6% du budget hors dette. (Voir fig. 9).

Cependant, la part du budget consacrée au ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement, contrairement aux autres ministères, est passée de 7,8% en 2019 à 8,6% du budget total de l'État en 2024. La proportion des dépenses publiques courantes consacrées à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle représente respectivement 2 % du budget total de l'État en 2024. (Voir fig. 8). De la même manière, en prenant en compte l'inflation, les dépenses consacrées au secteur de l'éducation ont augmenté continuellement. En valeur nominale, elles sont passées de 4,7 milliards MRU en 2016 à 7,6 milliards en 2023, tandis qu'en valeur réelle, elles ont progressé de 4,6 milliards en 2016 à 7,2 milliards en 2023. (Voir fig. 11).

Fig.10 : Dépenses réelles par tête du MERSE + Préscolaire (MASEF) en (MRU)

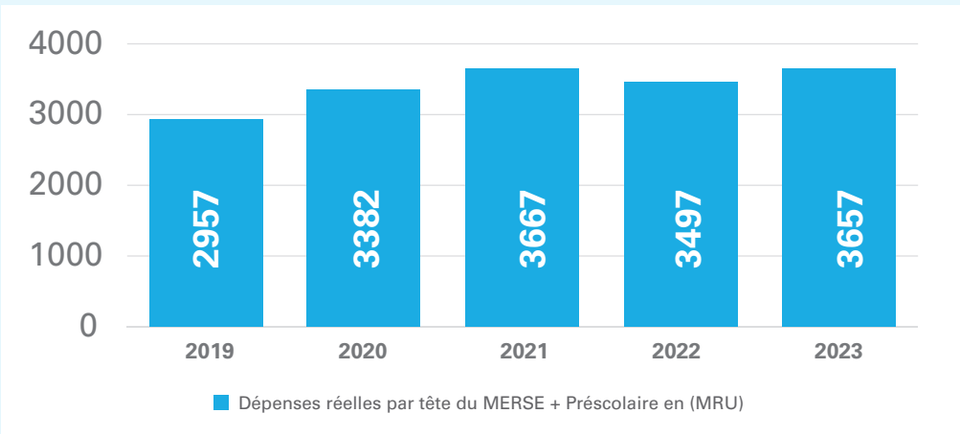
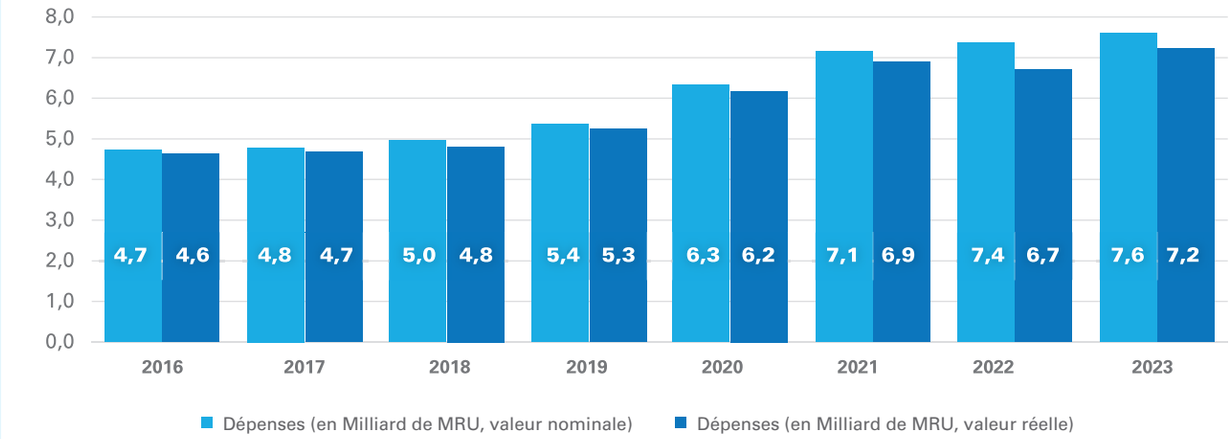


Fig.11 : Dépenses du MERSE prenant en compte l'inflation





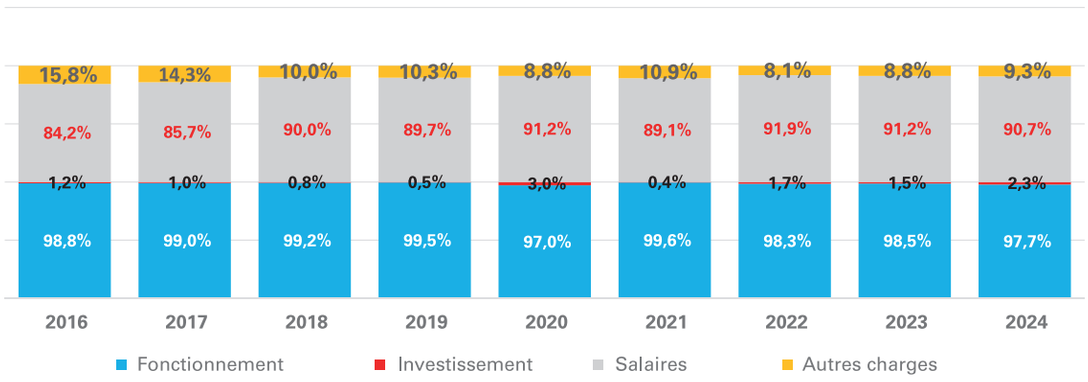
© UNICEF Mauritanie

PARTIE III

ANALYSE DE LA COMPOSITION DU BUDGET

Les niveaux d'investissement dans le secteur de l'éducation sont relativement faibles. La répartition du budget du ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement par nature économique permet de noter que les dépenses de fonctionnement représentent le premier poste de dépenses avec près de 99% du budget du secteur avant 2019. En 2020, les dépenses de fonctionnement ont baissé pour s'établir à 97% du budget de l'éducation pour laisser plus de place à l'investissement dans le secteur avant de revenir pour atteindre 97,7% en 2024. La faible part des investissements dans le budget de l'éducation pourrait s'expliquer par le fait qu'une partie importante des investissements dans le secteur est inscrite soit au ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme, soit à l'Agence TAAZOUR ou MEF. (Voir fig. 12)

Fig. 12 : Budget fonctionnement/investissement/salaires de l'éducation MERSE



Un accroissement des investissements s'avère donc clé afin de réunir les conditions nécessaires à la réalisation de l'ODD 4. Un déficit important en infrastructures et équipements est constaté à tous les niveaux d'enseignement en 2024. Par exemple, au primaire, il y a un déficit de 67 595 tables-bancs en plus des 1 068 tables-bancs à réparer et au secondaire, le déficit en salles de classe est de 571, et celui en tables-bancs est estimé à 3 128.

Plus de 91% des allocations de fonctionnement de l'éducation sont destinées aux dépenses de personnel (salaire) au détriment des autres dépenses de fonctionnement du secteur. Les dépenses de personnel ont plus que doublé entre 2019 et 2023 et représentent en moyenne environ 90,7% du budget du secteur de l'éducation, alors que les autres intrants essentiels connaissent une faible augmentation comparée aux salaires, soit en moyenne 9,3% entre 2019 et 2023.

PARTIE IV

EXÉCUTION DU BUDGET

Les départements en charge de l'éducation semblent avoir de bonnes capacités d'absorption de ressources budgétaires. En Mauritanie, le taux d'exécution du budget de l'État, les dépenses réelles comparées aux prévisions planifiées au début de l'année, reste constamment autour ou au-dessus de 90% depuis 2019. Le taux d'exécution budgétaire (ratio LDR/LFI), en moyenne sur la période, les réalisations budgétaires ressortent à 71,9% comparativement à la loi de finances initiale, ce qui montre que le budget du MERSE n'est pas très crédible, au vu des importants écarts entre prévisions et réalisations budgétaires.

L'adéquation des allocations budgétaires et l'utilisation efficace et efficiente des ressources financières allouées au secteur de l'éducation sont des facteurs clés pour progresser vers les objectifs nationaux. Malgré les efforts budgétaires, les résultats en matière d'accès, de rétention et de qualité de l'éducation restent insuffisants, avec un taux de préscolarisation très faible et près d'un tiers des enfants de 7 à 19 ans hors du système scolaire. Il est urgent de renforcer la planification stratégique, de mieux cibler les investissements et de mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux pour garantir un usage efficace et équitable des ressources publiques.

Fig.13 : Exécution du budget d'éducation

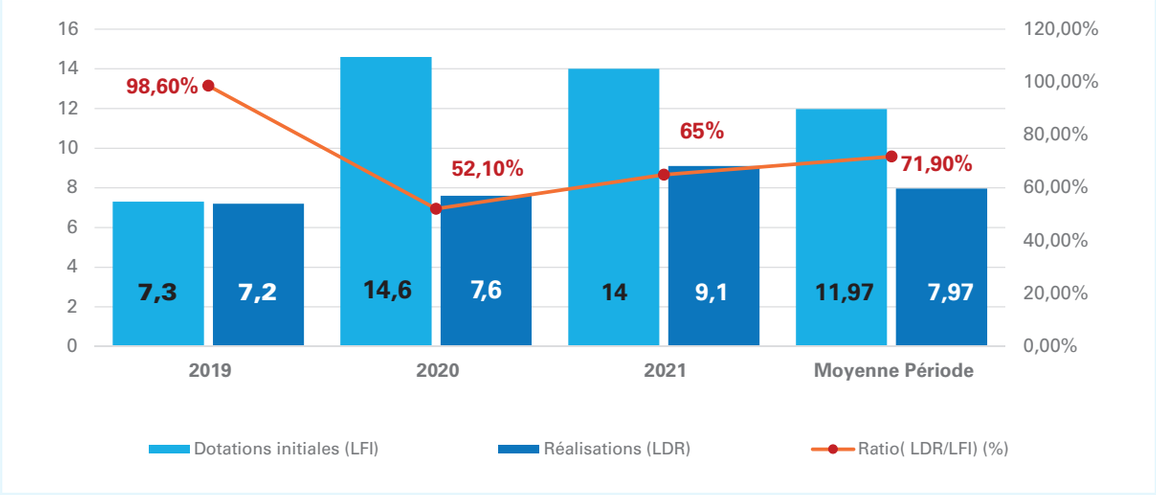
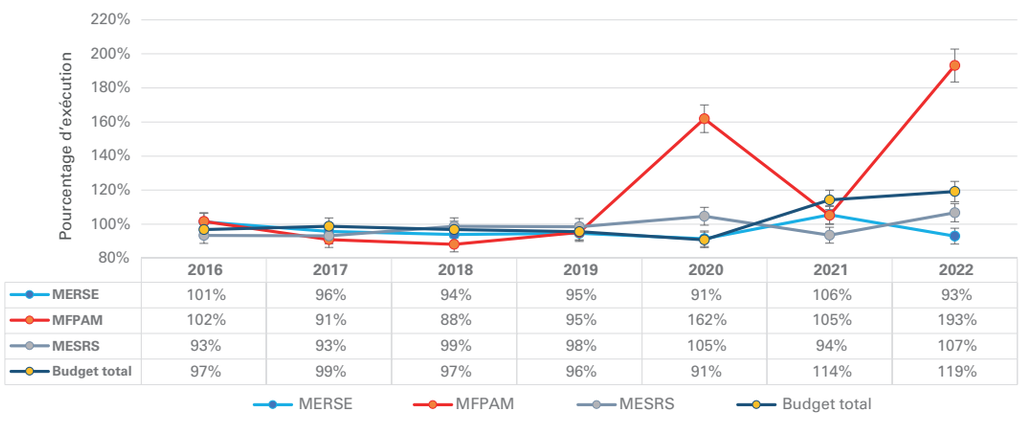


Fig.14 : Taux d'exécution du budget (%)



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MERSE	101%	96%	94%	95%	91%	106%	93%
MFPAM	102%	91%	88%	95%	162%	105%	193%
MESRS	93%	93%	99%	98%	105%	94%	107%
Budget total	97%	99%	97%	96%	91%	114%	119%



© UNICEF Mauritanie

PARTIE V

L'ÉQUITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION

Les allocations budgétaires ne sont pas réparties équitablement entre les régions. L'analyse montre des disparités importantes dans l'allocation des ressources. On note que le DREN de Nouakchott-Sud, qui ne représente que 12,77% des élèves du pays, absorbe 9,28% du budget total et mobilise 10,17% des enseignants. En revanche, le DREN d'Adrar, avec 1,95% des élèves, ne reçoit que 4,41% du budget et ne dispose que de 3,79% des enseignants. Ces inégalités indiquent une répartition des ressources non proportionnelle aux besoins des régions en termes de population scolaire et de couverture éducative (voir tableau 3). La figure 15 illustre de manière claire les disparités évoquées précédemment. On y constate que la région de Nouadhibou bénéficie du montant le plus élevé de ressources budgétaires par élève, atteignant 784 MRU, tandis que la région d'Inchiri se situe à l'extrémité opposée avec une moyenne de 14 MRU par élève.

Tableau 3 : RESSOURCES HORS DÉPENSES DE PERSONNEL ALLOUÉES AUX DREN (EN MRU) ET RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS, DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS PAR DREN

Wilaya	Ressources par élève allouer à chaque région		% des établissements (Primaire et secondaire)	% des élèves (primaire et secondaire)	% des enseignants
	MRU	Total %			
ADRAR	248	4,41%	3,30%	1,95%	3,79%
ASSABA	88	7,35%	6,94%	9,12%	8,23%
BRAKNA	106	8,84%	9,15%	9,13%	9,89%
GORGOL	314	10,76%	5,05%	3,76%	3,50%
GUIDIMAGHA	81	6,09%	7,26%	8,25%	7,40%
HODH EL CHARGHI	144	10,07%	6,28%	7,65%	6,95%
HODH EL GHARBI	85	6,85%	5,19%	8,80%	10,57%
INCHIRI	14	0,95%	7,95%	7,35%	7,03%
DAKHLET NOUADHIBOU	784	3,51%	0,65%	0,49%	0,95%
NOUAKCHOTT NORD	70	8,12%	13,04%	12,65%	10,62%
NOUAKCHOTT OUEST	126	6,86%	7,04%	5,98%	4,21%
NOUAKCHOTT SUD	80	9,28%	13,33%	12,77%	10,17%
TAGANT	168	3,99%	3,09%	2,61%	3,70%
TIRIS ZEMMOUR	213	2,88%	1,53%	1,48%	1,71%
TRARZA	138	10,05%	10,20%	8,01%	11,27%
Total/Moyenne	177	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : DGB (LFI, 2024) pour les ressources et annuaires statistiques MERSE (2022-2023), calculs auteurs

Fig. 15 : Répartition des ressources par élève allouées aux DREN en MRU (Echelle de Gauche) et pourcentage des élèves et des enseignants par région (Echelle de Droite)

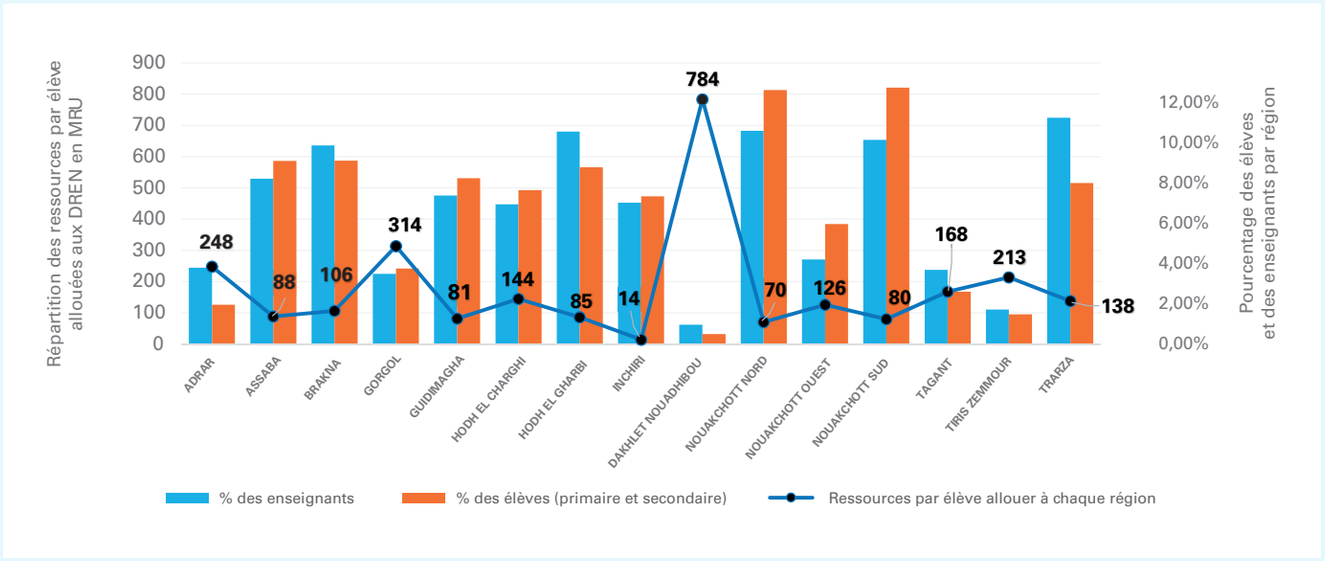
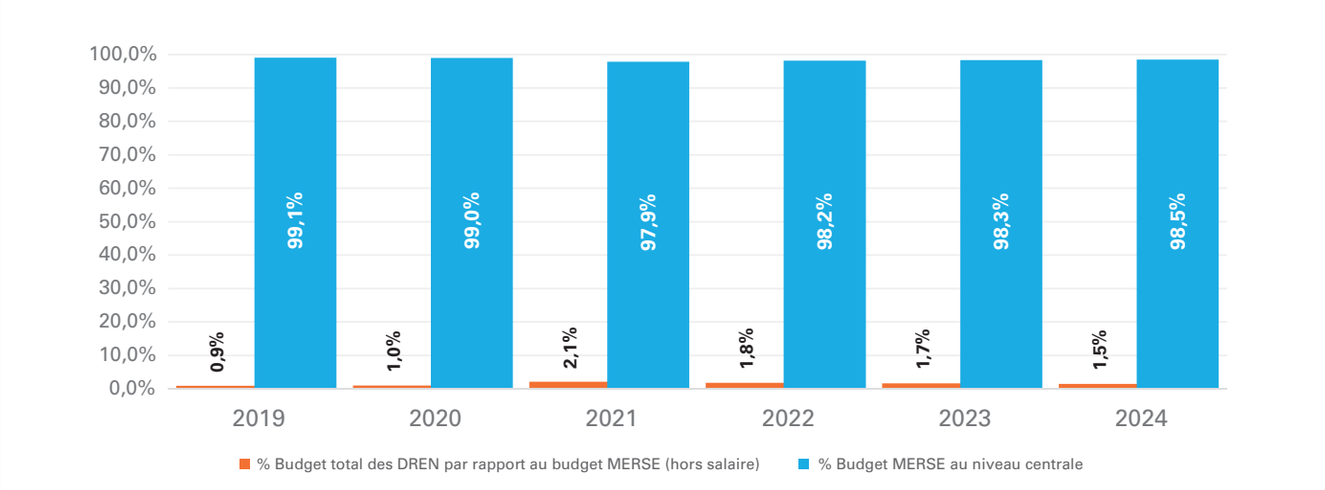


Fig. 16 : Part du budget central et du budget des DRENs salaires par rapport au budget MERSE avec salaire entre 2019-2024



Source : DGB, loi de finances

Inclusion des réfugiés

Le cadre politique et institutionnel mauritanien est particulièrement favorable à l'inclusion des réfugiés, avec un engagement sur l'égalité d'accès des réfugiés aux services de santé, à l'emploi, à la sécurité sociale et à l'éducation. Ces engagements ont été renforcés lors du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) en décembre 2023 au cours duquel la Mauritanie s'est engagée à inclure les réfugiés dans le système éducatif national et à garantir leur accès effectif aux écoles publiques, et sont reflétés dans le Programme national de développement du secteur de l'éducation 2023-2030 (PNDSE III).

Inclusion des personnes handicapées

En décembre 2024, la Mauritanie a adopté une Stratégie nationale d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées, d'un coût total estimé à 10,2 milliards de MRU pour la période 2025-2030.

Selon le RGPH 2023, 10,3 % de la population mauritanienne vit avec un handicap, ce qui souligne l'importance sociale et économique de cette stratégie.

Lors du 3e Sommet mondial du Handicap à Berlin, en avril 2025, la Mauritanie s'est engagée à consacrer progressivement au moins 1,5 % du budget de chaque ministère à l'inclusion. Le MERSE a déjà prévu la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap à tous bâtiments et constructions programmés dans le cadre du PNDSE III.



© UNICEF Mauritanie

MAURITANIE
Analyse Budgétaire de l'Éducation

Version finale

unicef

pour chaque enfant

UNICEF Mauritanie
Ilôt-K Nouakchott
Parcelle 146-151

mauritania@unicef.org

Contact:
Valentina Prosperi,
vprosperi@unicef.org